

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 15 décembre 2025 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire.**

Présents : Y MICHEL ; M. ROUVIER ; S. JEAN ; W. BIGNON ; ; J-C. ARAGON ; S. ALLEMAND ; M. IBARS ; A. KELLY ; L. GASC ; B. DANIS ; J-M. DUMAS ; D. CUPOLI ; A. CHOUKROUN ; D. VIALAS ; P. KAPPLER ; J. GROSSO ; D. SAUVADE ; A. ZAKHARY

Absents représentés : G. REQUENA par M. IBARS ; C. PROUTEAU par D. CUPOLI ; M. PEREZ par D. VIALAS ; N. LECLERC par L. GASC ; S. MARTI par J-M. DUMAS ; L. DELAITE par J-C. ARAGON ; C. RUEGGER par S. ALLEMAND ; C. PINO par D. SAUVADE

Absents : J-F. MARY ; C. AZAIS ; C. BASTIDE

Secrétaire de séance : S. ALLEMAND

Secrétaire de séance adjoint : L. GASC

5. Budget primitif Port de Tabarka 2026 (Annexe)

Le Budget Primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget.

Lors de la séance du 25 novembre 2025, le Conseil Municipal a approuvé la tenue du débat portant sur les orientations budgétaires 2026 sur la base d'un rapport conformément aux dispositions prévues à l'article L.2312-1 du CGCT.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2026 a été élaboré.

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le BUDGET PRIMITIF 2026 du budget annexe PORT DE TABARKA lequel s'équilibre à 75 825 € pour la section d'exploitation et à 0 € pour la section d'investissement selon le tableau ci-après :

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions Budget Primitif 2026	VOTE
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	43 020,00	43 725,00	43 725,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	28 100,00	28 300,00	28 300,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	300,00	300,00	300,00
Total des dépenses de gestion des services		71 420,00	72 325,00	72 325,00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	100,00	0,00	0,00
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES	3 500,00	3 500,00	3 500,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		75 020,00	75 825,00	75 825,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00	0,00	0,00
TOTAL		75 020,00	75 825,00	75 825,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions Budget Primitif 2026	VOTE
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DI	55 000,00	55 825,00	55 825,00
Total des recettes de gestion des services		55 000,00	55 825,00	55 825,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	20 020,00	20 000,00	20 000,00
Total des recettes réelles d'exploitation		75 020,00	75 825,00	75 825,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00	0,00	0,00
TOTAL		75 020,00	75 825,00	75 825,00

Compte tenu de ces divers éléments, il appartient au conseil municipal :

D'adopter le Budget Primitif 2026 du BUDGET ANNEXE PORT DE TABARKA tel qu'il est présenté pour un montant global de :

Libellés	Section d'Exploitation	Section d'Investissement	TOTAL DU BUDGET
Dépenses	75 825,00	0,00	75 825,00
Recettes	75 825,00	0,00	75 825,00

De préciser que le présent Budget est voté au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL
Entendu l'exposé du Rapporteur,
Après en avoir délibéré,

**A LA MAJORITE
POUR 24
ABSTENTION 2
(J. GROSSO ; A. ZAKHARY)**

DECIDE

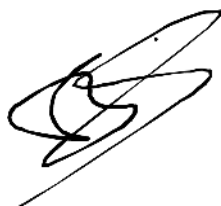
D'adopter le Budget Primitif 2026 du BUDGET ANNEXE PORT DE TABARKA tel qu'il est présenté pour un montant global de :

Libellés	Section d'Exploitation	Section d'Investissement	TOTAL DU BUDGET
Dépenses	75 825,00	0,00	75 825,00
Recettes	75 825,00	0,00	75 825,00

De préciser que le présent Budget est voté au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

La secrétaire de séance
Sarah ALLEMAND



Pour extrait conforme,
Le Maire
Yves MICHEL

Le Maire
Yves MICHEL

